

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1779

4 août 2011

SOMMAIRE

4timing LUX S.A.	85376	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	85359
Aleks S.à r.l.	85378	RE Educations S.à r.l.	85358
Altec S.à r.l.	85376	Regroupement Amical de Futsal	85381
Ambre Holding S.A.	85376	Rhodes Holding II S.à r.l.	85358
Aspindeal S.A.	85377	Rhodes Holding I S.à r.l.	85357
Belsie S.A.	85380	Riesling Management S.A.	85360
Big Red S.A.	85346	Sabi Participation S.A.	85364
Brait S.A.	85376	Safak SPV S.à r.l.	85360
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	85378	Santémédia Group Holding S.à r.l.	85366
Business is Business S.A.	85383	Santémédia Holding S.à r.l.	85369
Charles Anastase S.A.	85381	Santémédia Participation S.à r.l.	85360
DZ Privatbank S.A.	85370	SEB Fund Services S.A.	85357
Finance et Développement	85392	SEB Sicav 3	85366
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	85364	SES Astra 1N S.à.r.l.	85349
Gland Mortgage II S.à r.l.	85377	Société de Participations Financières Maruh S.A.	85370
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	85384	Soil-Concept S.A.	85361
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.	85373	Sommelier Services & Auctions S.A.	85359
Lux-Investa S.A.	85378	Sonata Securities S.A.	85383
MP Kings Retail S.à r.l.	85387	Splitart S.A.	85366
Odin 1 S.A.	85377	Structured Alternative Invest	85360
Pasea S.A.	85371	TH KazMunaiGaz S.A.	85372
Patrimoine Immobilier S.à r.l.	85350	Titien Holding S.A.	85370
PayPal 2 S.à r.l.	85355	Top Up TV Europe S.à r.l.	85371
Pianos International Luxembourg S.à r.l.	85369	Top Up TV Italia	85372
Privilege Invest S.A.	85361	Tovimmo Sàrl	85375
Professional Beauty Services S.A.	85390	Trifund Investments S.A.	85375
Real Resort Finance S.A.	85359	Zinc Capital S.A.	85373
RE Car Parts S.à r.l.	85358		
Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	85390		

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.191.

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIG RED S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146191, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1134 du 9 juin 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 641 du 25 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Ajout aux statuts d'un nouvel article 6 conçu comme suit:

Art. 6.

6.1. Le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant la période se terminant au 5^{ème} anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 dans le Mémorial C, émettre un maximum de cinquante (50) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à USD 1.- (un US Dollar).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective en total ou partiellement l'émission des nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition précédente, cet article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

6.2. Les parts bénéficiaires ont les droits prévus dans ces statuts et dans l'instrument constituant les parts bénéficiaires («l'Instrument») qui sera adopté par le conseil d'administration en accord avec l'assemblée générale des actionnaires.

Les parts bénéficiaires ne feront pas partie du capital social de la société et ne porteront que les droits prévus par les présents statuts et l'Instrument.

Les parts bénéficiaires sont exclusivement en forme nominative et la propriété de toute part bénéficiaire sera établie par inscription dans le registre des parts bénéficiaires (le «Registre»). Le Registre constitue la preuve de la propriété des parts bénéficiaires et la personne dont le nom apparaît dans le Registre en tant que détenteur sera traité comme le propriétaire de la part bénéficiaire enregistrée à son nom.

La Société conserve le Registre au siège social de la Société dans lequel elle inscrit l'identité des détenteurs, le nombre de parts bénéficiaires détenu par chacun d'entre eux ainsi que leurs adresses et la date d'entrée. En cas de transfert ou de rachat effectué conformément à l'Instrument, les inscriptions appropriées sont faites par ou au nom de la Société.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de participation dans des dividendes ou distributions de la société sauf ceux provenant du «Carry» comme prévu par l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun vote dans l'assemblée générale de la Société.

Les parts bénéficiaires ne peuvent être transférées que dans la mesure permise par et en conformité avec l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de préemption en cas d'émission d'actions ou parts bénéficiaires.

Toute modification aux droits des détenteurs des parts bénéficiaires prévue dans les présents Statuts ou l'Instrument requiert l'accord par écrit de tous les détenteurs de parts bénéficiaires ou l'accord d'une assemblée des détenteurs de

parts bénéficiaires et actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts d'une société anonyme, sans préjudice de l'accord préalable d'une telle modification par l'assemblée générale des actionnaires.

2) Renumérotation des anciens articles 6 à 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 6 aux statuts conçu comme suit:

Art. 6.

6.1. Le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant la période se terminant au 5^{ème} anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 dans le Mémorial C, émettre un maximum de cinquante (50) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à USD 1.-(un US Dollar).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective en total ou partiellement l'émission des nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition précédente, cet article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

6.2. Les parts bénéficiaires ont les droits prévus dans ces statuts et dans l'instrument constituant les parts bénéficiaires («l'Instrument») qui sera adopté par le conseil d'administration en accord avec l'assemblée générale des actionnaires.

Les parts bénéficiaires ne feront pas partie du capital social de la société et ne porteront que les droits prévus par les présents statuts et l'Instrument.

Les parts bénéficiaires sont exclusivement en forme nominative et la propriété de toute part bénéficiaire sera établie par inscription dans le registre des parts bénéficiaires (le «Registre»). Le Registre constitue la preuve de la propriété des parts bénéficiaires et la personne dont le nom apparaît dans le Registre en tant que détenteur sera traité comme le propriétaire de la part bénéficiaire enregistrée à son nom.

La Société conserve le Registre au siège social de la Société dans lequel elle inscrit l'identité des détenteurs, le nombre de parts bénéficiaires détenu par chacun d'entre eux ainsi que leurs adresses et la date d'entrée. En cas de transfert ou de rachat effectué conformément à l'Instrument, les inscriptions appropriées sont faites par ou au nom de la Société.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de participation dans des dividendes ou distributions de la société sauf ceux provenant du «Carry» comme prévu par l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun vote dans l'assemblée générale de la Société.

Les parts bénéficiaires ne peuvent être transférées que dans la mesure permise par et en conformité avec l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de préemption en cas d'émission d'actions ou parts bénéficiaires.

Toute modification aux droits des détenteurs des parts bénéficiaires prévue dans les présents Statuts ou l'Instrument requiert l'accord par écrit de tous les détenteurs de parts bénéficiaires ou l'accord d'une assemblée des détenteurs de parts bénéficiaires et actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts d'une société anonyme, sans préjudice de l'accord préalable d'une telle modification par l'assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles 6 à 17 en articles 7 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction en langue anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BIG RED S.A., a company limited by shares, having its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number

B 146191, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 30th April 2009, published in the Mémorial C, number 1134 of June 9, 2009. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of January 26, 2010, published in the Mémorial, C, number 641 of March 25, 2010.

The meeting is presided by Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Christoph PIEL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) To add a new Article 6 to the Articles of Incorporation with the following wording:

Art. 6.

6.1 The board of directors may from time to time during a period ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 10, 2011, issue up to fifty (50) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at USD 1.- (one US Dollar).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.2 The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the carry instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the board of directors with the approval of the shareholders' meeting.

The parts bénéficiaires shall not form part of the share capital of the Company and shall carry only those rights set out in the present Articles and the Instrument.

The parts bénéficiaires shall be exclusively in registered form and the ownership of each part bénéficiaire shall be established by inscription in the register of parts bénéficiaires (the "Register"). The Register shall constitute evidence of ownership of the parts bénéficiaires and the person whose name appears in the Register as a holder shall be treated as the owner of the part bénéficiaire registered in his name.

The Company shall maintain the Register at the Company's registered office and inscribe in such register the identity of the holders, the number of parts bénéficiaires held by each of them as well as their address and the date of entry. In case of transfer or redemption in accordance with the Instrument, appropriate entries shall be made by or on behalf of the Company.

The parts bénéficiaires shall not carry any rights to participate in any dividends or other distribution except from the "Carry" as provided for by the Instrument.

The parts bénéficiaires shall not carry any vote at any general meeting of the Company. The parts bénéficiaires shall not be transferable except as permitted by and in accordance with the Instrument.

The parts bénéficiaires do not carry any pre-emptive rights in case of issues of shares or parts bénéficiaires.

Any amendment to the rights of the holders of parts bénéficiaires set out in the present Articles or in the Instrument requires the approval in writing by all the holders of parts bénéficiaires or the approval in a meeting of the holders of parts bénéficiaires and shareholders at the quorum and majority required for amendment of articles of incorporation of a société anonyme, without prejudice to the need for approval of any such amendment by the general meeting of shareholders.

2.-To renumber the existing Articles 6 to 17.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to add a new Article 6 to the Articles of Incorporation with the following wording:

Art. 6.

6.1 The board of directors may from time to time during a period ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 10, 2011, issue up to fifty (50) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at USD 1.- (one US Dollar).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.2 The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the carry instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the board of directors with the approval of the shareholders' meeting.

The parts bénéficiaires shall not form part of the share capital of the Company and shall carry only those rights set out in the present Articles and the Instrument.

The parts bénéficiaires shall be exclusively in registered form and the ownership of each part bénéficiaire shall be established by inscription in the register of parts bénéficiaires (the "Register"). The Register shall constitute evidence of ownership of the parts bénéficiaires and the person whose name appears in the Register as a holder shall be treated as the owner of the part bénéficiaire registered in his name.

The Company shall maintain the Register at the Company's registered office and inscribe in such register the identity of the holders, the number of parts bénéficiaires held by each of them as well as their address and the date of entry. In case of transfer or redemption in accordance with the Instrument, appropriate entries shall be made by or on behalf of the Company.

The parts bénéficiaires shall not carry any rights to participate in any dividends or other distribution except from the "Carry" as provided for by the Instrument.

The parts bénéficiaires shall not carry any vote at any general meeting of the Company. The parts bénéficiaires shall not be transferable except as permitted by and in accordance with the Instrument.

The parts bénéficiaires do not carry any pre-emptive rights in case of issues of shares or parts bénéficiaires.

Any amendment to the rights of the holders of parts bénéficiaires set out in the present Articles or in the Instrument requires the approval in writing by all the holders of parts bénéficiaires or the approval in a meeting of the holders of parts bénéficiaires and shareholders at the quorum and majority required for amendment of articles of incorporation of a société anonyme, without prejudice to the need for approval of any such amendment by the general meeting of shareholders."

Second resolution

The meeting resolves to renumber the existing Articles 6 to 17 to Articles 7 to 18.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: J. RECKINGER, A. BRAQUET, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21969. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070366/209.

(110077645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

SES Astra 1N S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079521/9.

(110088096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Patrimoine Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 160.970.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventeenth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED:

MARGIN FINANCE COMPANY Limited, BVI Company number 10563127 with registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay1, Roadtown, Tortola, British Virgin Island hereby represented by Mr. André HARPES, lawyer with residence in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

by virtue of a proxy given under private seal on 11th of May 2011

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "PATRIMOINE IMMOBILIER S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 125 (one hundred and twenty five) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year of the Company starts on the January 1, and ends on the December 31, with the exception of the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the December 31, 2011.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the financial year of the Company, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1.300,-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr. Georgy DZHAPARIDZE born in Moscow (Ru), on the 25th December 1974, with professional address at BKE, 15A, Leninsky Prospect, Moscow, Russian Federation, 119034

b) Mr. Yves MIORCEC DE Kerdanet, born in Oran (DZA), on the 3rd March 1964, with professional address at UBS SA, Global Asset Management, Rue de Commerce 3, 1204, Geneva, Switzerland

c) André HARPES, born in Luxembourg on the 17th March 1960, with professional address at L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

The managers are appointed for an unlimited period of time.

2) The address of the corporation is fixed at L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

MARGIN FINANCE COMPANY Limited, BVI Company number 10563127 avec siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay1, Roadtown, Tortola, British Virgin Island hereby représentée par Mr. André HARPES, lawyer with residence in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

en vertu d'une procuration datée du 11 Mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "PATRIMOINE IMMOBILIER S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-)

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) M. Georgy DZHAPARIDZE, né à Moscou (Ru), le 25 décembre 1974, avec adresse professionnelle à BKE, 15A Leninsky Prospect, Moscou, Federation de la Russie, 119034
- b) M. Yves MIORCEC DE Kerdanet, né à Oran (DZA), le 3 mars 1964, avec adresse professionnelle à UBS SA, Global Asset Management, Rue de Commerce 3, 1204, Genève, Suisse
- c) M. André HARPES, né le 17 mars 1960 à Luxembourg (L), le 17 mars 1960 avec adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22615. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071360/261.

(110078925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 458.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and eleven, the twenty-first day of April before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 23 March 2011.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 1 December 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 700 of April 12, 2011. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 358,000,000 (three hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America) represented by 358,000 (three hundred and fifty-eight thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Sole Manager resolved on 23 March 2011 to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 458,000,000 (four hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase) by the création and issuance of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Christophe Balthazard, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Christophe Balthazard, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 23 March 2011 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America)

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at four hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America (USD 458,000,000) represented by four hundred and fifty-eight thousand (458,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît

Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 23 mars 2011.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 1 décembre 2010 suivant un acte de maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 12 avril 2011. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 358.000.000 USD (trois cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 358.000 (trois cent cinquante-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant Unique a décidé le 23 mars 2011 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 458.000.000 USD (quatre cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Christophe Balthazard, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

(f) A la suite de quoi, Christophe Balthazard, précité, déclare que le Gérant Unique a accepté la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'un apport en numéraire de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été allouée au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de quatre cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 458.000.000) représenté par quatre cent cinquante-huit mille (458.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Balthazard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076325/132.

(110084931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.344.880,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 mai 2011

Le siège social de la Société est fixé à L-11130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mai 2011

L'associé unique décide de nommer, avec effet au 24 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guibin ZHAO, né le 25 mai 1964 à Heilongjiang (Chine) demeurant au #1 Qinglin Road, Chaoyang District, Beijing, Chine, en qualité de gérant de catégorie B,

- Monsieur Yi FAN, né le 5 mai 1966 à Sichuan (Chine), demeurant au #56 Zhichun Road, Haidian District, Beijing, Chine, en qualité de gérant de catégorie B,

- Monsieur Jian ZHU, né le 14 juin 1968 à Jingdezhen, Jiangxi Province (Chine), demeurant au 226-603, Changhe, Jingdezhen, Chine, en qualité de gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077960/19.

(110087048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Le règlement de gestion de Rhenman & Partners Fund a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Fund Services S.A.

Référence de publication: 2011078001/11.

(110086416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.331.150,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 mai 2011*Le siège social de la Société est fixé à L-11130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 1^{er} janvier 2011.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mai 2011*

L'associé unique décide de nommer, avec effet au 24 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yi FAN, né le 5 mai 1966 à Sichuan (Chine), demeurant au #56, Zhichun Road, Haidian District, Beijing, Chine, en qualité de gérant de catégorie B,
- Monsieur Jian ZHU, né le 14 juin 1968 à Jingdezhen, Jiangxi Province (Chine), demeurant au 226-603, Changhe, Jingdezhen, Chine, en qualité de gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077961/17.

(110087035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.324.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.608.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 1^{er} juin 2011

L'associé unique de la Société a décidé de prolonger le premier exercice social de la Société ayant débuté le 06 décembre 2010 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2011 au lieu du 31 décembre 2010. Le premier exercice social de la Société s'étend donc du 06 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Car Parts S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077964/15.

(110086408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

RE Educations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.597.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 1^{er} juin 2011

L'associé unique de la Société a décidé de prolonger le premier exercice social de la Société ayant débuté le 06 décembre 2010 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2011 au lieu du 31 décembre 2010. Le premier exercice social de la Société s'étend donc du 06 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Educations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077965/15.

(110086409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Sommelier Services & Auctions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 67.139.

—
Assemblée générale de la société Sommier Services & Auctions S.A.

L'A.G. annuelle, convoquée en date du 19 octobre 2010, déclare se réunir pour prendre les décisions suivantes:

- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'A.G. décide de renouveler les mandats de 2 administrateurs pour une période de 6 ans:

- Françoise Chabeau, demeurant à 26a Brugstraat, B-9880 Aalter
- Fernand Klée, demeurant à 62 rue de Mersch, L-7620 Larochette

L'A.G. décide de nommer un nouvel administrateur pour une période de 6 ans:

- Axel Goddeeris, demeurant à 128 Pottelberg, B-8510 Marke

L'A.G. décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué pour une période de 6 ans:

- Françoise Chabeau, demeurant à 26a Brugstraat, B-9880 Aalter

L'A.G. décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans:

- Camille Goddeeris, demeurant à 31 av. de Vaudagne, CH-1217 Meyrin

Fait à Luxembourg le 19 octobre 2010.

Françoise Chabeau / Fernand Klée / Philippe Bertolus

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur Délégation donnée à Françoise Chabeau

Référence de publication: 2011084267/25.

(110093043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 4 mai 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 4 mai 2016.
- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 4 mai 2016.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 4 mai 2016.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL RESORT FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077966/17.

(110086523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62025 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077969/10.

(110086725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Riesling Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.931.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011077970/15.

(110087026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011078018/12.

(110087090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.474.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 (rectificatif des comptes déposé le 8 mai 2009 sous la référence L090066288) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Représentée par AIM Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011077975/14.

(110086487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Santémédia Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 120.702.

Suite à un changement de dénomination de rue, le siège social de la Société se situe, depuis le 1^{er} décembre 2010, au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour Santémédia Participation S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077977/14.

(110086456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Soil-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9378 Diekirch, Friedhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.398.

Extrait de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2010 au siège social de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire pour un nouveau mandat de 6 ans et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2010.

SOIL-CONCEPT S.A.

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2011077982/15.

(110086392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Privilege Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.172.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparus:

1) Madame Kamila ALAKBAROVA, dirigeante de sociétés, née le 19 février 1947 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 50, rue I. Dadashov, AZ-0010 Bakou, Azerbaïdjan;

2) Madame Farah MAMMADOVA, dirigeante de sociétés, née le 10 décembre 1977 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 97, rue A. Alakbarov, AZ-0010 Bakou, Azerbaïdjan.

Les deux parties sont ici représentées par Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de sociétés, demeurant à Fontainebleau (France), en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mai 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PRIVILEGE INVEST S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- | | |
|--|------------------------|
| 1) Madame Kamila ALAKBAROVA, préqualifiée, | cinquante (50) actions |
| 2) Madame Farah MAMMADOVA, préqualifiée, | cinquante (50) actions |
| Total: | cent (100) actions |

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentants l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Elmar BAGHIRZADE, dirigeant de sociétés, né 30 août 1961 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- b) Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- c) Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de sociétés, né le 19 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 121, rue Grande, F77300 Fontainebleau (France), président.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée Java Consultancy S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 145.415, avec siège social au 6, rue de la Montée, L-3321 Berchem.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que deux de ses membres était présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Farhad RAHIMOV, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui

aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Rahimov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24939. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076346/154.

(110085061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Sabi Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 146.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2011 que:

- Madame Laurence BARDELLI, née le 08 décembre 1962 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été élue administrateur.

- Monsieur Cristian CORDELLA, né le 20 février 1981 à Lecce (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA, démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011077991/17.

(110086818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

—
L'an deux mil onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEYSER INVESTMENTS S.A., Société de gestion de patrimoine familial" (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 15 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2064 du 26 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick SGANZERLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

2. Annuler neuf mille cinq cents (9.500) actions détenues par Monsieur Pierre CUILLERET, à concurrence de neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (9.498) actions et Madame Diane CUILLERET, à concurrence de (2) actions.

3. Décision de réduire la réserve légale suite à la diminution de capital à concurrence d'un montant de quatre vingt-quinze mille euros (EUR 95.000) pour la ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à un montant de cinq mille euros (EUR 5.000).

4. Rembourser un million quarante cinq mille Euros (EUR 1.045.000) aux actionnaires de la Société dont les actions sont annulées.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par annulation de neuf mille cinq cents (9.500) actions détenues respectivement par Monsieur Pierre CUIILLERET, demeurant à CH-1296 COPPET (Suisse), 23 route de Tannay à concurrence neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (9.498) actions et Madame Diane CUIILLERET, demeurant à CH-1296 COPPET (Suisse), 23 route de Tannay à concurrence de (2) actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale suite à la diminution de capital à concurrence d'un montant de quatre vingt-quinze mille euros (EUR 95.000) pour la ramener de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à un montant de cinq mille euros (EUR 5.000).

La somme de un million quarante cinq mille Euros (EUR 1.045.000) sera remboursée aux actionnaires dont les actions sont annulées comme suit:

- à concurrence de un million quarante quatre mille sept cent quatre vingt euros (EUR 1.044.780) à Monsieur Pierre CUIILLERT, prénommé;

- à concurrence de deux cent vingt euros (EUR 220) à Madame Diane CUIILLERET, prénommée.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention des actionnaires aux dispositions de l'article 69 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, établissant une protection juridique en faveur de créanciers éventuels de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, P. SGANZERLA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077796/81.

(110086825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 avril 2011, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012:

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078003/19.

(110086733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Santémédia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

Suite à un changement de dénomination de rue, le siège social de la Société se situe, depuis le 1^{er} décembre 2010, au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour Santémédia Group Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077995/14.

(110086454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SplitArt S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.129.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1384 of 6 July 2010.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Bernard Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - As appears from the attendance list, all the eleven million one hundred seventy-seven thousand two hundred and twelve (11,177,212) issued shares of the Company are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being duly and validly convened thus waive any right to receive a prior convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting is the following:

(1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-five thousand one hundred and ninety Euro (€ 35,190) to thirty-six thousand eight hundred and eight Euro (€ 36,808) by the issue of five hundred thirteen thousand six hundred seventy (513,670) additional shares without nominal value; subscription to and payment of, the additional shares to be issued within the capital increase by the following subscribers:

- Mr Thierry Hoeltgen of 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange (256,835 shares),

- Mr Lam Fat Kwong, Lam Thouon Mine (known as Maurice Lam) of 27, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster (256,835 shares),

through a contribution in cash of four hundred twenty thousand Euro (€ 420,000); allocation of an amount of four hundred eighteen thousand three hundred eighty two Euro (€ 418,382) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve.

(2) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

After deliberation the meeting took the following resolutions:

First resolution

It was unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-five thousand one hundred and ninety Euro (€ 35,190) to thirty-six thousand eight hundred and eight Euro (€ 36,808) by the issue of five hundred thirteen thousand six hundred seventy (513,670) additional shares without nominal value.

The meeting, after having noted that the existing shareholders all expressly waived their preferential subscription right, decided to admit to the subscription to the five hundred thirteen thousand six hundred seventy (513,670) additional shares to be issued by the Company the following subscribers:

(i) Mr Thierry Hoeltgen, residing at 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 10 May 2011, who declared to subscribe to two hundred fifty-six thousand eight hundred thirty-five (256,835) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of two hundred ten thousand Euro (€ 210,000).

(ii) Mr Lam Fat Kwong, Lam Thoun Mine (known as Maurice Lam), residing at 27, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 10 May 2011, who declared to subscribe to two hundred fifty-six thousand eight hundred thirty-five (256,835) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of two hundred ten thousand Euro (€ 210,000).

Evidence of payment of the above contribution in cash has been presented to the undersigned notary.

It was further resolved to allocate an amount of one thousand six hundred eighteen Euro (€ 1,618) out of the contribution in cash to the share capital of the Company and the remaining amount of the contribution in cash being an amount of four hundred eighteen thousand three hundred eighty-two Euro (€ 418,382) to a freely distributable reserve of the Company.

Second resolution

It was unanimously resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **5.1.** The issued capital of the Company is set at thirty-six thousand eight hundred and eight Euro (€36,808) divided into eleven million six hundred ninety thousand eight hundred and eighty-two (11,690,882) ordinary shares in registered form without any nominal value (the "Shares"). "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 2,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SplitArt S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129.

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1384 du 6 juillet 2010.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Il ressort de la liste de présence que toutes les onze millions cent soixante-dix-sept mille deux cent douze (11.177.212) actions émises par la Société sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués de sorte qu'ils renoncent à leur droit à recevoir une convocation préalable. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix euros (35.190 €) à trente-six mille huit cent huit euros (36.808 €) par l'émission de cinq cent treize mille six cent soixante-dix (513.670) actions additionnelles sans valeur nominale; souscription et paiement des actions additionnelles devant être émises dans le cadre de l'augmentation du capital par les souscripteurs suivants:

- M. Thierry Hoeltgen demeurant au 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange (256.835 actions)

- M. Lam Fat Kwong, Lam Thuon Mine (dit Maurice Lam) demeurant au 27, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster (256.835 actions)

par un apport en numéraire de quatre cent vingt mille euros (420.000 €); allocation d'un montant de quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-deux euro (418.382 €) de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

2. Amendement subséquent de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix euros (35.190 €) à trente-six mille huit cent huit euros (36.808 €) par l'émission de cinq cent treize mille six cent soixante-dix (513.670) actions additionnelles sans valeur nominale.

L'assemblée, après avoir pris acte que les actionnaires existants renoncent à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de cinq cent treize mille six cent soixante-dix (513.670) actions additionnelles à émettre par la Société les souscripteurs suivants:

(i) M. Thierry Hoeltgen, demeurant a 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 10 mai 2011, qui déclare souscrire à deux cent cinquante six mille huit cent trente cinq (256.835) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de deux cent dix mille euros (€ 210.000).

(ii) M. Lam Fat Kwong, Lam Thuon Mine (dit Maurice Lam), demeurant au 27, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 10 mai 2011, qui déclare souscrire à deux cent cinquante-six mille huit cent trente-cinq (256.835) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de deux cent dix mille euros (€ 210.000).

Preuve du paiement des apports en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

Il est ensuite décidé d'allouer un montant de mille six cent dix huit euro (€ 1.618) du montant de l'apport en numéraire au capital social de la Société et le solde de l'apport en numéraire soit un montant de quatre cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-deux euro (€ 418.382) à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement d'amender l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lit comme suit:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille huit cent huit euros (36.808 €) représenté par onze millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-deux (11.690.882) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale (les «Actions»). "

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges quelconques incombant à la Société du fait de la modification des statuts, sont à évaluer à environ EUR 2.400,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO - SCHIERES - B. CHARPENTIER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le huit juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011079505/148.

(110088766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pianos International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.654.

—
Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 23 mai 2011

La gérante unique décide de transférer le siège social de la Société du 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 7B, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011078326/13.

(110086414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Santémédia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.267.

—
Suite à un changement de dénomination de rue, le siège social de la Société se situe, depuis le 1^{er} décembre 2010, au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour Santémédia Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077996/14.

(110086437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil & Administration tenue en date du 10 mai 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.

A.-M. GREGIS / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011078013/15.

(110086789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 15.579.

—
AUSZUG

Aus den Umlaufbeschlüssen des Vorstands der Gesellschaft vom 20. Juni 2011 geht hervor, dass der Vorstand der guten Ordnung halber und klarstellend beschlossen hat, dass aufgrund des Wechsels in das dualistische System im Zuge der Verschmelzung und Neufassung der Satzung nicht nur die Mandate der vormaligen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, sondern ebenfalls die der vormaligen mit der täglichen Führung der Geschäfte und mit der Vertretung der Gesellschaft beauftragten Geschäftsführer und Direktoren der Gesellschaft mit Wirkung zum 9. Juni 2011 beendet wurden.

Demnach hat der Vorstand der Gesellschaft die Beendigung der Mandate folgender mit der täglichen Führung der Geschäfte und mit der Vertretung der Gesellschaft betrauten vormaligen Geschäftsführer und Direktoren der Gesellschaft festgestellt:

- Herr Andreas NEUGEBAUER, in seiner Eigenschaft als administrateur-délégué,
- Herr Franz Georg BRUNE, in seiner Eigenschaft als administrateur-directeur,
- Herr Frank MÜLLER in seiner Eigenschaft als administrateur-directeur, und
- Herr Norbert FRIEDRICH in seiner Eigenschaft als administrateur-directeur.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011086617/25.

(110097903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078033/10.

(110086698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.874.050,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de notre associée unique TOP UP TV INTERNATIONAL S.A R.L. est depuis le 1^{er} novembre 2010 comme suit:

124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Etude LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2011078019/15.

(110086971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pasea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.117.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille et onze, le trente mai.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

INTERFIDAM – INTERNAZIONALE FIDUCIARIA AMMINISTRAZIONE S.R.L., in forma abbreviata INTERFIDAM S.R.L., ayant son siège social en Italie, I-20123 Milano, via Vincenzo Monti 8,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme PASEA S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.117 (NIN 2002 2234 715) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 5 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Camille HELLINCKX en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 468 du 20 septembre 1996;

- suivant acte reçu par le même notaire Camille HELLINCKX en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 27 novembre 1997;

- suivant acte reçu par le même notaire Camille HELLINCKX en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 6 avril 1998;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 7 février 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-sept mille Euros (€ 247.000.-), représenté par deux mille quatre cent soixante-dix (2.470) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

c) Que la partie comparante précitée est la seule propriétaire des actions dont s'agit, ("Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, en qualité de liquidateur.

d) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, elle déclare que par rapport à d'éventuels

passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associée Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associée Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507 et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associée Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il va être procédé à l'annulation des titres au porteur.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, M. SCHMIT, G. STEFANUTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mai 2011. Relation: ECH/2011/954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011077946/71.

(110086969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Top Up TV Italia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.929.

— EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de notre associée unique TOP UP TV INTERNATIONAL S.A R.L. est depuis le 1^{er} novembre 2010 comme suit:

124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Etude LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2011078020/15.

(110086985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 mai 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé, et ce pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011, de:

1. renouveler le mandat de Madame Gadriah VON SPERLING, administrateur de la Société;
2. renouveler le mandat de la société MAYFAIR TRUST S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.769 en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011078032/17.

(110086745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Zinc Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.560.

Le siège social du commissaire aux comptes L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011078050/15.

(110086811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 590.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE”, a foundation, with registered office Schenkade 65, NL-2595 ‘s-Gravenhage, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27291510, here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on May 30th, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L- 2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on October 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of November 23rd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 3rd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2717 of December 10th, 2010.

The capital of the company is fixed at four hundred ninety-three thousand four hundred euro (493,400.- EUR) represented by four thousand nine hundred and thirty-four (4,934) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of ninety-seven thousand euro (97,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred ninety-three thousand four hundred euro (493,400.- EUR) to five hundred ninety thousand four hundred euro (590,400.- EUR), by issuing nine hundred and seventy

(970) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the nine hundred and seventy (970) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of ninety-seven thousand euro (97,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred ninety thousand four hundred euro (590,400.- EUR) represented by five thousand nine hundred and four (5,904) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE", une fondation ayant son siège social à Schenkkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden, sous le numéro 27291510, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 30 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717 du 10 décembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (493.400.- EUR) représenté par quatre mille neuf cent trente-quatre (4.934) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Premiers résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille euros (97.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (493.400.- EUR) à cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (590.400.- EUR), par l'émission de neuf cent soixante-dix (970) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les neuf cent soixante-dix (970) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix-sept mille euros (97.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (590.400.- EUR) représenté par cinq mille neuf cent quatre (5.904) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25736. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077836/100.

(110087126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

—
Extrait des décisions adoptées par les associés en date du 3 juin 2011

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner aux fonctions de gérants M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, et M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- de refixer le siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011078035/19.

(110086876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Trifund Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 151.684.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 25 mai 2011:

1 L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes de la société;

- La société Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.

2 L'Assemblée nomme un nouveau Commissaire aux comptes:

- La société I.C. Dom-Com Sàrl, avec siège social à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133127

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur les comptes 2015 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane Vanlippelvede

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011078037/19.

(110086914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 (rectifiant et remplaçant le dépôt du 17 août 2010, sous la référence L100126722) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/06/2011.

Pour: BRAIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011078196/16.

(110086895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

4timing LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.995.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 13 mai 2011 que Monsieur Lorenzo Raffaghello a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011078053/12.

(110086692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Altec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.490.

Les comptes annuels 2010 rectifiés (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2010 déposé le 16/05/2011 no L110075107) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078175/10.

(110086922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Ambre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.773.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 28.04.2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Ambre Holding S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Zouhair KECHOUTE.

Référence de publication: 2011078176/15.

(110086991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Gland Mortgage II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.805.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par résolutions du 30 mai 2011, l'associé unique a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société Gland Mortgage II S.à r.l. ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée légale d'au moins 5 ans suivant la clôture de la liquidation à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078254/17.

(110086954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Odin 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.520.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett et Monsieur Moritz Von Oheimb Hauenschild ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet au 23 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;

- Mme Christelle Rétif;

- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078317/18.

(110086589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Aspideal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.901.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 28.04.2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Aspideal S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Zouhair KECHOUTE.

Référence de publication: 2011078180/15.

(110086995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 57.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011078185/12.

(110086551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Lux-Investa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 94.794.

Rectificatif L110085096 déposé au RCS le 1^{er} juin 2011

Les statuts coordonnés de la prédite société, au 12 mai 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2011.
Me Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2011078732/14.

(110087420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Aleks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 21, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 161.092.

L'an deux mil onze, le douze mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Ranka TRKULJA-PRPIC, salariée, née le 10 juillet 1967 à Bosanka Gradiska (Bosna l Hercegovina), matricule 1967 07 10 389, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Belvaux,

Aleksandra RAONIC TRKULJA, née le 1^{er} novembre 1991 à Bania Luka (Bosna l Hercegovina), matricule 1991 11 01 249, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Belvaux,

lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ALEKS S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil onze

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Ranka TRKULJA-PRPIC, salariée, née le 10 juillet 1967 à Bosanka Gradiska (Bosna I Hercegovina), matricule 1967 07 10 389, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Belvaux,	10 parts sociales
Aleksandra RAONIC TRKULJA, née le 1 ^{er} novembre 1991 à Bania Luka (Bosna I Hercegovina), matricule 1991 11 01 249, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Belvaux,	90 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux euros (1.200.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Ranka TRKULJA-PRPIC, salariée, née le 10 juillet 1967 à Bosanka Gradiska (Bosna l Hercegovina), matricule 1967 07 10 389, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Belvaux.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4942 BASCHARAGE, 21 rue de la Résistance

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Trkulja-Prpic, Raonic Trkulja, Reuter.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 13 mai 2011. Relation: EAC/2011 /6352. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 20 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011075304/109.

(110083016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Belsie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 33, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 105.410.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 19 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

BELSIE S.A., avec siège social à L-8086 Bertrange, 33, cité am Wenkel, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011078192/19.

(110086939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 7 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 juin 2011, que:

1. L'assemblée, à la majorité des voix, a pris acte de la démission de Monsieur Christopher Farley de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

2. L'assemblée, à la majorité des voix, a décidé de nommer Monsieur Luigi Francesconi, né le 01/02/1960 à Ravenna (Italie), demeurant professionnellement au 15, Viale Francesco Baracca, 1-48121 Ravenna, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

CHARLES ANASTASE S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011079895/21.

(110088960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

RAF Asbl, Regroupement Amical de Futsal, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4662 Differdange, 5, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg F 8.752.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

1. AGUIAR NEIVA POÇAS Paulo Alexandre, 11 rue Dicks Lentz, L- 4540 DIFFERDANGE, Educateur, Portugais
 2. LOPES André Alexandre, 11 rue de l'église, L-4870 LAMADELAINE, Educateur Gradué, Luxembourgeois.
 3. PORTELA Christophe, 23, rue des Artisans, B-6791 ATHUS, dessinateur en architecture, Portugais.
 4. ROMEO Damiano, 1b rue Haute, B-6791 ATHUS, serveur, Italien
 5. ABREU DOS SANTOS Flavio, 8, rue Michel Rasquin, L- 4301 ESCH/LALLANGE, operateur régleur, Portugais.
 6. MONTEIRO LOPES Miguel, 8a, rue J.F. Kennedy, L- 4599 DIFFERDANGE, peintre décorateur, Portugais.
 7. CORREIA DA SILVA Sergio, 7 rue Michel Rodange, L-4306 ESCH/ALZETTE, ouvrier en nettoyage, Portugais.
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Articles:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "REGROUPEMENT AMICAL DE FUTSAL" association sans but lucratif, en abrégé "RAF asbl". Elle a son siège à 5, rue Roosevelt, L- 4662 Differdange.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques sportives en générale, et du Football en particulier mais aussi à des manifestations et événements culturels;
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées. Ils s'engagent aussi à transmettre toute documentation en sa possession au Conseil d'Administration dans les plus brefs délais.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 80 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 4 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président (pouvoir de signature, présider les réunions, supervision du conseil d'administration), le secrétaire (pouvoir de signature, gestion du courrier, gestion liste des membres, services administratifs), le trésorier (gestion des comptes).

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc...

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Dans le cadre de la dernière assemblée générale en date du 23 mai 2011 la composition du conseil d'administration suivante a été arrêtée:

(Les fonctions au sein du Conseil d'Administration dépendent des statuts. Selon la loi seulement le Président et deux membres sont nécessaires.)

Ainsi fait à Differdange, le 1^{er} juin 2011.

Signature

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011074586/107.

(110081394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Business is Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.957.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 780/11 rendu en date du 26 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société BUSINESS IS BUSINESS S.A., R.C.S. N° 86.957, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, pour insuffisance d'actif et a mis les frais restant à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2011078198/16.

(110086953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.636.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 6 mai 2011
("Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 6 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 6 mai 2011 et ce pour une période de 6 ans. Le mandat des administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011079536/24.

(110088395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.356.826,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

In the year two thousand and ten on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, and

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given respectively on December 16, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of July 30, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2044 of September 30, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 7, 2010, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00) represented by three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine (3.640.379) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seven hundred sixteen thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 716.447,00) in order to increase it from its current amount of three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00) to four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 4.356.826,00), by the creation and issuance of seven hundred sixteen thousand four hundred forty-seven (716.447) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of six hundred ten thousand one hundred seven (610.107) shares for a total subscription price of six hundred ten thousand one hundred seven Euro (EUR 610.107,00) by HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

3. Subscription and full payment of one hundred six thousand three hundred forty (106.340) shares for a total subscription price of one hundred six thousand three hundred forty Euro (EUR 106.340,00) by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

4. Amendment of the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws, so that it reads:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 4.356.826,00) represented by four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six (4.356.826) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each”.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company’s share capital to the extent of seven hundred sixteen thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 716.447,00) in order to increase it from its current amount of three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00) to four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 4.356.826,00), by the creation and issuance of seven hundred sixteen thousand four hundred forty-seven (716.447) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for six hundred ten thousand one hundred seven (610.107) shares for a total subscription price of six hundred ten thousand one hundred seven Euro (EUR 610.107,00) by a contribution in cash in the same amount; and

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for one hundred six thousand three hundred forty (106.340) shares for a total subscription price of one hundred six thousand three hundred forty Euro (EUR 106.340,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of seven hundred sixteen thousand four hundred forty-seven Euro (EUR 716.447,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

Following the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company’s bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six Euro (EUR 4.356.826,00) represented by four million three hundred fifty-six thousand eight hundred twenty-six (4.356.826) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, et

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes les deux ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 16 décembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après, la Société), avec siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154832, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044, en date du 30 septembre 2010, et dont les statuts ont modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) représenté par trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf (3.640.379) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent seize mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 716.447,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) à quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six Euro (EUR 4.356.826,00) par la création et l'émission de sept cent seize mille quatre cent quarante-sept (716.447) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Approbation de la souscription de six cent dix mille cent sept (610.107) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de six cent dix mille cent sept Euro (EUR 610.107,00) par HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

3. Approbation de la souscription de cent six mille trois cent quarante (106.340) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de cent six mille trois cent quarante Euro (EUR 106.340,00) par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour en adopter la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six Euro (EUR 4.356.826,00) représenté par quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six (4.356.826) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.».

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent seize mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 716.447,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) à quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six Euro (EUR 4.356.826,00) par la création et l'émission de sept cent seize mille quatre cent quarante-sept (716.447) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux six cent dix mille cent sept (610.107) parts sociales pour prix total de souscription de six cent dix mille cent sept Euro (EUR 610.107,00) par un apport en numéraire du même montant; et

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux cent six mille trois cent quarante (106.340) parts sociales pour un prix total de souscription de cent six mille trois cent quarante Euro (EUR 106.340,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant total de sept cent seize mille quatre cent quarante-sept Euro (EUR 716.447,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six Euro (EUR 4.356.826,00) représenté par quatre millions trois cent cinquante-six mille huit cent vingt-six (4.356.826) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

85387

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16793. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076182/175.

(110085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

MP Kings Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.704.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April,

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

MP Real Estate Investments W6 LLP, a limited liability partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 10 Gloucester Place, Portman Square, London W1U 8EZ United Kingdom, registered with the Companies House under number OC362425 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by MP Kings Retail S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 15 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 159.704 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since its incorporation (the "Articles of Incorporation").

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.-) each.

2. To issue one new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and the full payment of this share with payment of a share premium in the amount of three hundred nineteen thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 319,499.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in cash.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.-) each.

Second and Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the one (1) new share of the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), and to make payment in full for such newly subscribed share together with a share premium in the amount of three hundred nineteen thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 319,499.-) by a contribution in cash of GBP 319,500.

The person appearing recognized that the newly issued share and the share premium have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred nineteen thousand five hundred pounds sterling (GBP 319,500.-).

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share and of the share premium, and to allot the one share (1) newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one pounds sterling (GBP 12,501), divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MP Real Estate Investments W6 LLP, un limited liability partnership constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à 10 Gloucester Place, Portman Square, Londres W1U 8EZ, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro OC362425 (l'"Associé Unique"),

représentée par Madame. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par MP Kings Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Martine Shaeffer, notaire résidant à Luxembourg, daté du 15 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.704 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les "Statuts").

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un pound sterling (GBP 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent pounds sterling (GBP 12,500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent un part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune.

2. Emission d'une nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune plus une prime d'émission d'un montant de trois cents dix-neuf mille quatre cents quatre-vingt-dix neuf pounds sterling (GBP 319.499.-) par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un pound sterling (GBP 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent pounds sterling (GBP 12.500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12.501.-), divisé en douze mille cinq cent un part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune.

Deuxième et Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'actionnaire unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Madame. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites ainsi que payer une prime d'émission d'un montant de trois cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf pounds sterling (GBP 319.499.-) par un apport en numéraire d'un montant de GBP 319.500.

La comparante a déclaré que la nouvelle part sociale a été libérée entièrement en espèces et que la prime d'émission a été intégralement payé en espèces et que la somme totale de trois cents dix-neuf mille cinq cent pounds sterling (GBP 319.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et la paiement de la prime d'émission et, d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011076297/160.

(110085288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

La liste des signatures autorisées du 2 février 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Me Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011078329/11.

(110086700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

In the year two thousand eleven, on the twenty fifth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 5) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 132 839, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 9, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 17, 2010.

The meeting is opened with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the third of June of each year and terminate on the second of June of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year begins on the third of June of each year and terminates on the second of June of the following year.”

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the Company’s accounting year to make it begin on the third of June of each year and terminate on the second of June of the following year.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year begins on the third of June of each year and terminates on the second of June of the following year.”

Third resolution:

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on June 4, 2010 shall end on June 2, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt cinq mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 5) S.à.r.l.», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 839, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 octobre 2007, publié.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 17 décembre 2010.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l’ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d’usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l’exercice social pour le faire débiter le trois juin de chaque année et se terminer le deux juin de l’année suivante.

2. Modification subséquente de l’article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L’année sociale de la société débute le trois juin de chaque année et se termine le deux juin de l’année suivante».

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l’Assemblée prend à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le trois juin de chaque année et se terminer le deux juin de l'année suivante.

Seconde résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le trois juin de chaque année et se termine le deux juin de l'année suivante».

Troisième résolution:

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 4 juin 2010 se terminera le 2 juin 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24459. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 07 mai 2011.

Référence de publication: 2011077967/102.

(110086559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juin 2011

1. M. Philippe TOUSSAINT est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Mme Mounira MEZIADI est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Mme Virginie DOHOGNE est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour **FINANCE ET DEVELOPPEMENT**
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082259/20.

(110092549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.
